



Demande de titre de séjour

Par **mounia 11**, le **24/06/2013 à 14:42**

je suis marocaine et je vis en france depuis le mois 5 2009 sans papier maintenant j ai une fille de 2 mois .

le père ayant reconnu l enfant et étant francais autant que parent d enfant francais je vais faire les démarches pour obtenir un titre de séjour

ma duestion le père est déjà marié il est en plein divorce je voulais savoir est ce que je peux dire qu il est pas marié tant que mon dossier il sera déposer a la préfu et pas la mairie

Par **amajuris**, le **24/06/2013 à 16:08**

bonjour et merci font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site.